

Le comité de bassin de Corse adopte le projet de SDAGE 2022-2027

Dossier de la rédaction de H2o
November 2020

Le 7 octobre à Ajaccio sous la présidence de Saverio Luciani, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, le comité de bassin de Corse a adopté le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui tracera pour 6 ans les politiques publiques pour atteindre un bon état des eaux. Ce vote fait suite à une large concertation des acteurs du territoire depuis un an. Il engage solidairement les collectivités locales, les milieux économique, agricole et associatif, et la collectivité de Corse dans une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques avec en ligne de mire l'objectif de 98 % de masses d'eau en bon état écologique d'ici à 2027 grâce à des mesures ciblées et réalistes tenant compte de leur rapport coûts/efficacité.

Compte tenu de la crise sanitaire, le calendrier d'adoption des SDAGE et des programmes de mesures a été décalé de 3 mois afin de garantir une bonne concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des instances de bassin. Ainsi, de septembre 2019 à septembre 2020, ont eu lieu des temps d'échanges dans le cadre des instances de bassin notamment sur les axes d'évolution majeurs du SDAGE 2022-2027 : l'adaptation au changement climatique, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions ainsi que la préservation ou la restauration des milieux aquatiques, humides et marins.

Le grand public pourra donner son avis sur ce projet de SDAGE et sur le projet de programme de mesures associé à partir du 15 février 2021 et pour 6 mois. L'approbation finale du SDAGE par délibération de l'Assemblée de Corse devra intervenir au plus tard en mars 2022.

Comité de bassin de Corse